Compte Rendu du Conseil Municipal
Du 14 avril 2016

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 14 avril 2016 à 18H30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R; LAURANS.G ; MERCEREAU.T; TEISSERENC.E; BOISSON.I ; ESPAZE.B , CALAIS.M-C; FESQUET.F; COLLUMEAU.I; GRUCKERT.P (représenté par LOURDAIS J-P); ANDRIEU.F; TOUREILLE.C; PALLIER.G; FERRERES.S; GOUDIN.H ; LOURDAIS J-P ; VIGUIER M

Compte Administratif 2015 Budget AEP et Assainissement

Mr MORALI Jérôme, Maire, s'est retiré de lors du vote de la délibération.
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Pascale CASTANIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr MORALI Jérôme, Maire, après s 'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré
Lui donne acte à l'unanimité de la présente

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'investissement De l'exercice	165.068,94	Recettes d'investissement De l'exercice	130.818,97
Déficit reporté	0	**Excédent antérieur reporté**	234.672,85
TOTAL	**165.068,50**	**TOTAL**	**365.491,82**
Excédent d'investissement de clôture		**200.423,32**	

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'exploitation De l'exercice	274.341,49	Recettes d'exploitation De l'exercice	304.622,22
Déficit reporté	0	**Excédent antérieur reporté**	19.470,34
TOTAL	**274.341,49**	**TOTAL**	**324.092,56**
Excédent d'exploitation de clôture		**49.751,07**	

EXCEDENT CUMULE: 250.174,39

EXCEDENT CUMULE: 250.174,39

Budget primitif AEP et Assainissement 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2016 AEP et Assainissement
Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 340.000 €
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 326.414 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement.

BUDGET AEP Et ASSAINISSEMENT 2016 AFFECTATION EXCEDENT D'EXPLOITATION

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.
Considérant le compte administratif 2015
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 49.751,07€
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:
Section de fonctionnement (002): 39.751,07€
Section d'investissement (1068) : 10.000,00€

Approbation compte de gestion Receveur Budget AEP et Assainissement 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont régulières.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2015 Budget Général

Mr MORALI Jérôme, Maire, s'est retiré de lors du vote de la délibération
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Pascale CASTANIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr MORALI Jérôme, Maire, après s 'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré
Lui donne acte à l'unanimité (15 pour 4 abstentions) de la présente

RESULTAT DE L'EXERCICE

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'investissement De l'exercice	478.729,79	Recettes d'investissement De l'exercice	155.034,90
Déficit reporté	18.562,71	**Excédent antérieur reporté**	0
TOTAL	**497.292,50**	**TOTAL**	**155.034,90**
Déficit d'investissement de clôture		**342.257,60**	

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'exploitation De l'exercice	1.154.268,84	Recettes d'exploitation De l'exercice	1.289.422,79
Déficit reporté	0	**Excédent antérieur reporté**	232.589,85
TOTAL	**1.154.268,84**	**TOTAL**	**1.522.012,64**
Excédent de fonctionnement de clôture		**367.743,80**	

EXCEDENT CUMULE: 25.486,84

BUDGET GENERAL 2016 AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.
Considérant le compte administratif 2015
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif présente: un excédent de fonctionnement de 367.743,80 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement à l'unanimité comme suit:
Section de fonctionnement (002): 265.743,80 €
Section d'investissement (1068) : 102.000,00 €

Approbation compte de gestion Receveur Budget GENERAL 2015

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer et l'état des restes à

payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont régulières.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX 2016 Et BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2016 comme suit:
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1.441.813 €
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 562.000 €
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité
Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition 2016 des trois taxes directes locales

Taxe d'habitation	9,96 %
Foncier bâti	15,85 %
Foncier non bâti	38,12 %

Taux inchangés par rapport à 2015
Après en avoir délibéré le conseil municipal vote les taux à l'unanimité

Projet de modification de périmètre du SMEG

Monsieur le Maire donne lecture d'un arrêté préfectoral portant projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Cet arrêté étend le périmètre du SMEG aux communes de Nîmes et d'Uzes. En tant que commune membre Sumène à un délai de 75 jours pour se prononcer sur cette extension.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (13 pour 6 contre) de donner un avis favorable à ce projet de modification de périmètre incluant les communes de Nîmes et d'Uzes.

Produits irrécouvrables Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de produits irrécouvrables du budget de l'eau et de l'assainissement sur les années comptable 2012 et 2014. cet état établi par la Trésorerie fait ressortir que celle-ci a mis tout en œuvre pour récupérer les sommes susdites, soit un total de 369,69 €.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à la majorité (1 contre):
Approuve cet état
Inscrit les crédits budgétaires à l'article 654 du budget de l'eau et de l'assainissement

Produits irrécouvrables Budget Général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de produits irrécouvrables du budget général sur l'année comptable 2012 . Cet état établi par la Trésorerie fait ressortir que celle-ci a mis tout en œuvre pour récupérer les sommes susdites, soit un total de 6,58 €.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à la majorité (1 contre):

Approuve cet état
Inscrit les crédits budgétaires à l'article 6541 du budget général.

Provision pour risque et charge d'exploitation

Vu le fait que la commune de Sumène a décidé par délibération en date du 16 septembre 2015 de résilier le marché de mise en œuvre d'un traitement de déshydratation des boues à la station d'épuration. Marché passé avec le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux (Mandataire), ProG+ et Barral Munoz.
Vu le coût estimé du montant final de l'indemnisation-
Le conseil Municipal:
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les crédits inscrit au budget de la ville
Entendu le rapport de présentation
Vote ordinaire à l'unanimité :
Décide :

Article 1er : de constituer une provision pour risque et charge d'exploitation d'un montant de 40.000 €

Article 2 : d'imputer cette provision au compte prévu à cet effet au budget AEP et Assainissement de la ville art 6815